

Initiatives ministérielles

Je veux exprimer ma gratitude à l'égard de tous les députés qui ont aidé la Présidence à examiner cette question. Votre collaboration fait honneur à cette institution et évite à la présidence d'être obligée de faire des interventions unilatérales qui constitueraient des précédents et pourraient poser des difficultés aux deux côtés à une date ultérieure. Je remercie les députés.

Le député de Kingston et les Îles a la parole pour un rappel au Règlement.

M. Milliken: Monsieur le Président, je voulais juste clarifier la situation. Si le vote sur l'amendement à l'étude devait être pris tôt demain, serait-il possible de proposer d'autres amendements à la motion? Dans l'affirmative, je présume que Votre Honneur permettrait qu'il en soit ainsi et il ne serait pas nécessaire que les amende-

ments soient présentés selon les groupes que Votre Honneur a établis aux fins du vote. En d'autres mots, on se prononcerait d'abord sur tout amendement.

M. le Président: Si je comprends bien la question du député, ma réponse est conforme à ce que celui-ci laisse entendre. J'inviterais toutefois le député à discuter de cette question avec moi, peut-être immédiatement après l'ajournement, ou avec l'un des greffiers au Bureau, afin de s'assurer qu'il n'y a pas de malentendu.

Je pense que je comprends sa question et il ne me semble pas qu'il y ait de problème.

Comme il est 18 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

La séance est levée à 18 h 01.